

ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'OMAOC
(ABIDJAN, République de Côte d'Ivoire)

Excellence Monsieur le Représentant du Ministre des Transports de la République de Côte d'Ivoire,

Excellence Monsieur le Représentant du Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et voies de Communication de la RDC, Président de l'OMAOC,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants du Corps diplomatique,

Monsieur le Secrétaire Général de l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC),

Messieurs les Directeurs Généraux des Administrations centrales, du secteur parapublic et privé,

Monsieur le Représentant du Directeur Général des Affaires Maritimes et Portuaires de la République de Côte d'Ivoire,

Mesdames et Messieurs les participants,

Distingués invités, en vos rangs, grades et qualités ;

Mesdames et Messieurs.

Mes premiers mots sont des mots de reconnaissance infinie à l'égard du Dieu Très Haut, le Père de toute la Création, qui nous a permis d'être assemblés ce jour, avec l'autorisation des autorités ivoiriennes. Que Sa Paix garde nos cœurs et qu'Il nous comble de Ses faveurs.

En ma qualité de Secrétaire Général de l'OMAOC, c'est avec une profonde déférence que j'adresse toute ma gratitude à Son Excellence, Monsieur le Président de la République, le **Président Alassane OUATTARA**, qui a bien voulu autoriser la tenue de cette rencontre en terre ivoirienne.

Mes remerciements vont également à l'endroit de Son Excellence Monsieur **ADAMA KONE**, Ministre des Transports de Côte d'Ivoire, dont l'appui a été déterminant pour la tenue de ces assises initialement programmée pour se tenir à Kinshasa en République Démocratique du Congo, et délocalisées à Abidjan face à des contraintes majeures.

Notre Organisation a toujours bénéficié de la bienveillance et du soutien des Chefs d'Etats de notre sous-région, avec à leurs côtés, les dirigeants de tutelle. Ces soutiens institutionnels sans faille ont permis à l'Institution d'engranger les progrès accomplis depuis sa fondation, laquelle remonte à ce jour à 42 ans.

Qu'il me soit permis ici, de rendre un hommage appuyé à S. E. le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et des Communications de la RDC, **Monsieur José MAKILA SUMANDA** Président de l'OMAOC qui nous a manifesté toute sa sollicitude et conforté dans son appui constant.

L'OMAOC est une adulte dans son bel âge, faisant front à tous les défis suscités par les mutations sans cesse croissantes de son secteur d'élection.

Ainsi, l'Atelier sur l'autonomisation des Marines Marchandes en Afrique de l'ouest et du centre constitue assurément un de ces nouveaux chantiers qui commande, sous tous ses aspects, une réflexion stratégique.

Excellences, Mesdames et Messieurs, c'est à cela que nous sommes conviés ce jour.

Ce pourrait-il qu'il en soit autrement ?

Les évolutions multiformes auxquelles nous assistons dans l'environnement maritime actuel, les défis et les enjeux auxquels nos pays sont confrontés nécessitent en effet une approche concertée. La mer n'est plus juste la voie océane pour le commerce international et un simple réservoir de ressources halieutiques. Elle s'érige dorénavant comme un enjeu pour toutes les nations, et ce dans un contexte d'ambitions décuplées et d'insécurité plus ou moins généralisée.

Tous, nous sommes unanimes à reconnaître que les évolutions récentes observées dans le monde commandent une adaptation des politiques de nos institutions nationales et régionales africaines pour tenir nos places dans les fora internationaux, affirmer et défendre nos acquis, nos ambitions, nos projets et programmes de développement économiques, lesquels reposent pour une part des plus significatives sur le domaine maritime.

Plus que jamais nous avons à rechercher en nous-mêmes les ressources et les ressorts pour répondre efficacement à ces nouveaux défis.

Point n'est besoin à cet égard de rappeler les difficultés que rencontrent nos Etats qui doivent faire face notamment aux exigences :

- de la prévention de la pollution marine et de l'érosion côtière ;
- de la dotation des moyens de lutte contre la pêche illégale non-réglementée et non déclarée (INN), qui appauvrit dangereusement nos eaux marines ;
- du renforcement de la sûreté et de la sécurité maritimes dans les eaux sous juridictions nationale en vue de lutter contre le trafic de stupéfiants, le trafic de produits pétroliers, la piraterie et le vol à main armée ;
- de la lutte contre la pollution marine ;
- la disponibilité des ressources financières et matérielles pour soutenir les politiques maritimes de nos Etats ; et
- au total, du développement et de la promotion de l'économie bleue.

Toutes ces questions d'une brulante actualité sont au cœur des préoccupations de l'ensemble des Etats et des institutions africaines.

Je rappelle à cet égard que sur accord du Président de l'OMAOC, le Secrétariat Général organisait à Abidjan en Côte d'Ivoire du 09 au 10 mai 2017, un Atelier de restitution des travaux de la Charte de Lomé. Cet instrument juridique à caractère régional comporte, rappelons-le, trois objectifs majeurs, à savoir :

- l'objectif de prévention et de répression des actes criminels et illicites ;
- l'objectif de promotion d'une économie bleue, florissante et durable ;
- l'objectif de développement de la coopération interinstitutionnelle, d'optimisation des ressources et l'efficacité des interventions en mer.

Quant au Sommet de Yaoundé tenu les 24 et 25 juin 2013 en République du Cameroun et qui a précédé celui de Lomé, il a abouti à l'adoption d'un Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'ouest et du centre.

Que dire du processus d'élaboration de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050) adoptée par l'Union Africaine qui a non seulement tenu compte du potentiel considérable que possède le domaine maritime africain en matière de création de richesses, mais aussi du fait que les États membres de l'Union africaine ont en commun des

opportunités et des défis maritimes, donc un grand rôle à jouer dans la concrétisation de la volonté politique nécessaire à la mise à œuvre de cette stratégie !

Tous ces instruments dont la convergence témoigne de l'importance cruciale des matières qui en sont l'objet nous conduisent à un constat :

La mise en œuvre des politiques et stratégies qui ressortent de ces divers instruments doivent reposer impérativement sur des Administrations maritimes non seulement compétentes, mais dotés de ressources financières suffisantes, d'équipements et de plans et programmes de développement orientés vers l'atteinte effective des objectifs prescrits aux plans nationaux et plans sous régionaux, ainsi qu'au plan continental.

Par ailleurs la réactivité et la recherche de l'efficacité d'ensemble notamment par la complémentarité interinstitutionnelle et la convergence des actions constituent des atouts indispensables au succès des stratégies définies au niveau national comme au niveau régional.

C'est ici que la rencontre de ce jour prend toute son importance.

Je suis persuadé que par-delà les différences juridico-institutionnelles qui caractérisent les Administrations des Etats membres de l'OMAOC, l'ampleur des enjeux favorisera une réflexion féconde qui nous permettra de meubler tout clivage pour parvenir à des recommandations fortes et pragmatiques de nature à impulser les réformes nécessaires.

C'est sur cette note d'espoir que je souhaite pleins succès à nos travaux.

Je vous remercie !